



RCS : BESANCON

Code greffe : 2501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BESANCON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2004 B 00468

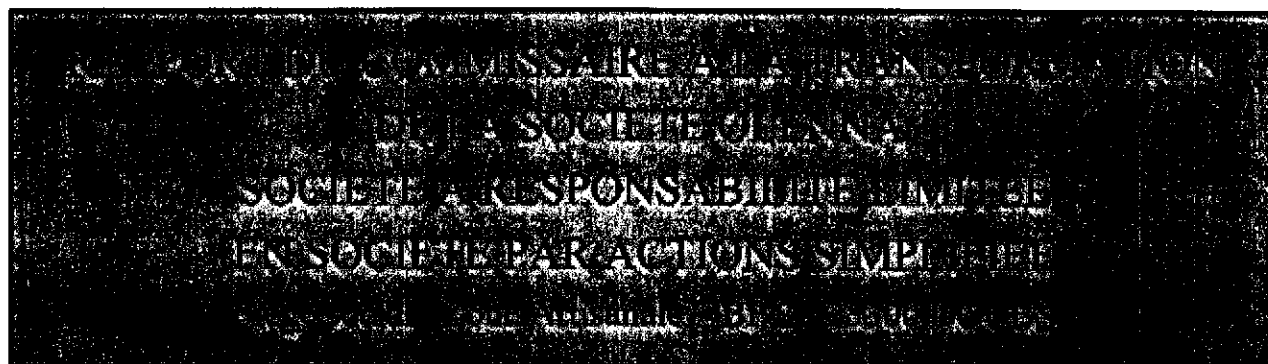
Numéro SIREN : 478 472 574

Nom ou dénomination : OLENNA

Ce dépôt a été enregistré le 19/12/2013 sous le numéro de dépôt 4275

Jean-Marie ANDRE
Expert comptable D.P.L.E.
Commissaire aux comptes
Expert judiciaire inscrit près la Cour d'Appel
de Besançon
9, Rue Faltans
ZA Les Près Chalots - B.P. 47
25220 ROCHE LEZ BEAUPRE
Tél. : 03 81 60 52 72
Fax : 03 81 55 62 87
E-Mail : andrejm@wanadoo.fr

REÇU PAR COURRIER
LE 19 SEP 2013
GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BESANCON



Aux associés,

En notre qualité, d'une part de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par décision unanime des associés de la société OLENNA, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser l'évolution de la société depuis la clôture du dernier exercice ainsi que la poursuite d'exploitation.

Il a par ailleurs été pris connaissance des événements importants survenus depuis la clôture du dernier exercice.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

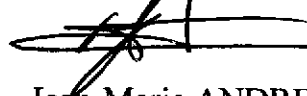
- à contrôler par sondage les éléments constitutifs du patrimoine de la société en terme d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social et qu'il n'existe aucun avantage particulier au profit d'associés ou de tiers.

A Roche Lez Beupré, le 12 Décembre 2013

Le Commissaire aux Comptes,

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'J' and 'A' followed by a horizontal line.

Jean-Marie ANDRE
Expert-Comptable D.P.L.E.
Commissaire aux Comptes inscrit

2 rue Jules Emile Zingg
BP 9
25409 Exincourt cedex
Tél. : 03 81 71 72 00
Fax : 03 81 71 72 01
e-mail : secafi@exco.fr

Agence de Belfort :

6 rue du Rhône
CS 80808
90012 Belfort cedex
Tél. : 03 84 28 17 16
Fax : 03 84 55 04 23

**TRES URGENT
MERCI D'AVANCE**

**Monsieur le Greffier
du TRIBUNAL de COMMERCE**

1 rue Mégevand
25000 BESANCON

Exincourt, le 17 décembre 2013.

Société : SARL "OLENNA"
N° RCS : B 478.472.574

N/Réf : VN/204/12/2013

Objet : Dépôt d'actes sans formalités

Lettre Recommandée avec A.R

Monsieur le Greffier,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint, concernant la société "OLENNA", sise à DOUBS (25), les documents suivants, aux fins de dépôt d'actes sans formalités :

- un exemplaire du rapport du CAC à la transformation,
- un chèque de 19.07 € à l'ordre du "Greffé TC", en couverture des frais de dépôt.

Nous vous remercions de bien vouloir :

- établir votre facture au nom de la Société "SARL OLENNA"
- transmettre à notre Cabinet le récépissé de dépôt et la facture à l'aide de l'enveloppe timbrée ci-annexée.

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, **Monsieur le Greffier**, l'expression de nos sentiments distingués.

Valérie NICOD,
Assistante Juridique EXCO CAP AUDIT

PJ : 1 dossier

